



QU'EST-CE QU'UN INVESTISSEMENT DANS LES MATIERES PREMIERES ?

Investir dans les matières premières (« Commodities » en anglais) recouvre un vaste domaine, qui comprend aussi bien les marchés de matières premières, de produits agricoles ou d'élevage, le pétrole et les sources d'énergie, les métaux précieux / rares / industriels, les minerais....

L'investissement dans les matières premières contribue à la **diversification du portefeuille** et se réalise dans **une perspective de long terme**.

En effet à la différence d'un investissement classique (action, obligation...), l'investissement dans les matières premières est soumis à, l'influence de certains éléments tels que le niveau de production des matières premières, leur niveau de réserve ou encore les conditions climatiques et les contextes politiques.

REPERES

- **Durée d'investissement recommandée** : 5 ans minimum.
- **Optique d'investissement** : diversification du portefeuille.

Présentation d'un investissement sur les matières premières (« commodities »)

Les investissements sur les Commodities ont pour objectif de transmettre la performance de marchés de matières premières en répliquant la performance d'un indice diversifié représentatif de ces marchés.

Les cinq sous marchés des matières premières sont :

- L'agriculture : ces commodities sont souvent classifiées en 3 catégories :
 - Céréales : maïs, soja, blé, avoine, riz, orge, ...
 - Exotiques : cacao, café, sucre, caoutchouc, jus d'orange, ...
 - Fibres : coton, laine, soie, bois ...
- L'élevage : viandes, animaux sur pied, ...
- L'énergie : pétrole, produits pétroliers, gaz, charbon, électricité
- Les métaux précieux : or, platine, palladium, argent
- Les minerais et métaux industriels : fer, cuivre, aluminium, zinc, plomb, nickel, diamants...

Dans le cadre de son engagement lié à sa Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), BNP Paribas a développé une politique visant à encadrer ses activités dans certains produits sous-jacents liés aux commodities en s'imposant **une vigilance particulière dans le domaine des matières premières agricoles essentielles** (« céréales » selon la définition donnée par la Food and Agriculture Organization). Ainsi **le groupe s'engage à ne pas vendre de produits dérivés (futures* : se reporter à la fiche contrats financiers et voir le glossaire en fin de document)** dont l'objectif serait exclusivement financier. BNP Paribas vérifie que, lorsqu'un investisseur souhaite investir dans un sous-jacent de ce type, son but se limite à un **objectif de couverture**. Par ailleurs, il est à noter que BNP Paribas a mis en place **une politique sectorielle** concernant les sociétés travaillant dans **le domaine de l'huile de palme, du nucléaire et du charbon**.

Différents indices peuvent être utilisés. Ils sont élaborés par des sociétés spécialisées dans la notation des emprunteurs et le suivi des marchés boursiers. Parmi les grands indices composites qui constituent des références de marché, citons notamment :



- Rogers International Commodity Index ®(RICI)
- Reuters/ Jefferies CRB® Index (RJ/CRB)
- Bloomberg Commodity Index (BCOM)
- Standards & Poor's Goldman Sachs Commodity Index (S&P GSCI ™ Commodity Index)

Ils présentent des caractéristiques variables suivant la pondération des différentes catégories de matières premières, soit **équilibrées** et diversifiées, soit **concentrées** sur l'une d'entre elles (par exemple l'énergie, les métaux, ou encore l'agriculture) ; et suivant leur périmètre géographique-

Ces indices sont constitués de paniers de « futures » sur les différents marchés sous-jacents. Il n'existe pas d'indice de matière première issu de cours de matières premières physiques. La raison en est simple : seuls les négociants ont la possibilité de stocker/revendre à d'autres clients les matières premières physiques. De plus, les différences de qualité et de conditionnement des matières premières, ou encore de lieu de livraison et de stockage, sont incompatibles avec les impératifs requis pour un marché liquide. Ainsi, il est préférable d'utiliser les cours de « futures » sur matières premières, qui représentent le prix que les intervenants sont prêts à payer/recevoir à une date future pour une quantité fixée de matière première. Ces contrats « futures » ont l'avantage d'être **standardisés, cotés sur un marché organisé**, transparent et liquide, et permettent de ne pas recourir à la livraison physique des matières premières.

Les commodities ont constitué ces dernières années un outil de diversification très important du fait de leur faible corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles (actions et obligations). Les commodities sont devenus accessibles aux investisseurs privés par l'intermédiaire de fonds, et de produits indicels répliquant les comportements de ces marchés de façon plus ou moins diversifiée selon le nombre de produits sous-jacents. Encore faut-il que les investisseurs soient particulièrement expérimentés, le jeu des dérivés sur les marchés organisés peut permettre de recevoir des gains importants à partir d'un investissement initial faible mais avec aussi un risque de perte importante en cas de marché contraire.

Les principaux produits pour investir dans les matières premières sont les OPC Commodities et les Certificats Commodities (CF la fiche Certificat, Warrant, Bon de souscription).

Quels sont les risques d'un investissement dans les Matières premières ?

Un investissement dans les matières premières **présente un risque élevé**.

- Il existe un risque en capital : il n'y a pas de garantie de capital investi.
- Il existe un risque spécifique lié à l'évolution de l'indice commodities :
 - L'indice étant composé de contrats à terme sur matières premières, le fonds est donc exposé à un risque de liquidité propre à la négociation de ces derniers instruments,
 - L'indice commodities est lui-même lié aux évolutions des cours des différentes matières premières. Ces évolutions peuvent être très différentes de celles des actions et des obligations, en étant influencées par des facteurs climatiques, géopolitiques, d'estimation de la production actuelle et à venir.

Ce qu'il faut savoir avant d'effectuer un investissement dans les Matières Premières

1. Ces marchés s'adressent en général à des investisseurs très expérimentés qui sont à même de comprendre les évolutions souvent complexes des contextes macro-économiques, politiques, stratégiques sur ces produits.
2. La volatilité de chaque « commodity » étant assez élevée, l'association de plusieurs matières premières dans un même panier permet dans une certaine mesure de mieux contrôler cette volatilité, les matières premières de catégories différentes étant faiblement corrélées entre elles.



Le Cas Particulier de l'Investissement dans un OPC Commodities

Un OPC désigne les Organismes de Placements Collectifs. (cf la fiche sur les OPC).

Les OPC sont classés principalement en fonction des marchés qu'ils représentent et des risques qu'ils comportent.

1. Vous devez lire le **Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI) qui doit vous être remis préalablement à toute souscription** et qui vous délivrera une information homogène et exhaustive sur le fonds. Vous y trouverez notamment son mode de fonctionnement, ses caractéristiques, les risques inhérents au support.
Le prospectus complet, les statuts de la SICAV ou le règlement du FCP sont disponibles sur simple demande et sont également mis à disposition sur le site Internet de la société de gestion.
2. Il est important d'étudier la **volatilité** de l'OPC. Cet indicateur mesure l'amplitude des variations des cours. Une forte volatilité signifie que le fonds pourra connaître d'importantes fluctuations à la hausse, comme à la baisse.

VALEUR LIQUIDATIVE : MODE D'EMPLOI

- La valeur liquidative d'un OPC correspond à la valeur de la part du FCP (de l'action de la Sicav).
- Son calcul s'effectue selon l'OPC chaque jour, chaque semaine ou, au minimum, toutes les 2 semaines.
- La valeur liquidative retenue comme référence pour la détermination du prix d'achat ou de rachat sera :
 - soit la dernière valeur liquidative connue ; on parle alors de "*cours connu*",
 - soit la prochaine valeur liquidative qui sera calculée ; on parle alors de "*cours inconnu*".
- Pour savoir à quelle valeur liquidative sera exécuté l'achat ou le rachat, vous devez consulter le prospectus de l'OPC.
- Il est recommandé, pour toute transmission d'ordre (achat ou rachat), de vérifier l'heure à laquelle vous devez le transmettre pour qu'il soit appliqué avec la valeur liquidative de référence mentionnée dans la notice.

Les frais sur les OPC Commodities

Toute opération sur OPC engendre :

- **des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat).
Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée. Lors du rachat, on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPC.
A noter : les opérations de rachat ne donnent, bien souvent, pas lieu à des droits de sortie.

Toute détention d'OPC engendre :

- **des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPC,
- **des droits de garde** variables selon les établissements.

Fiscalité des investissements sur les matières premières

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales :

- vous pouvez vous adresser à votre conseiller,
- ou consulter la documentation disponible sur le site www.bnpparibas.re

**GLOSSAIRE**

- **Autorité des Marchés Financiers** : c'est un organisme public indépendant qui règlemente et contrôle les marchés financiers en France. Il a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.
- **OPC de Distribution** : les revenus seront versés sous la forme de dividendes.
- **OPC de Capitalisation** : les revenus seront réinvestis dans le portefeuille et augmenteront la valeur liquidative du fonds.
- **Plus-values/moins-values** : elles correspondent à la différence entre le prix de vente de l'OPC et son prix d'achat.
- **La valeur liquidative** d'un OPC correspond au prix de la part du FCP (de l'action de la SICAV) hors frais d'entrée ou de sortie.
- **Future** : c'est un engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité déterminée d'un actif à un prix et une date convenus sous la forme d'un contrat financier

- **FAO** : L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture une organisation spécialisée du système des Nations unies. Son objectif affiché est « Aider à construire un monde libéré de la faim », sa devise, inscrite sur son logotype, est « Fiat panis » (expression latine signifiant « qu'il y ait du pain (pour tous) »)

- **Rogers International Commodity Index** : un indice boursier, basé en dollar, conçu par Jim Rogers en 1996 et reflétant l'activité des marchés des matières premières. Il se compose des prix de 37 matières premières provenant de 13 marchés internationaux différents.

- **Reuters-CRB Index (CCI)** : indice des prix des matières premières. Il fut calculé pour la première fois par le Commodity Research Bureau en 1957, et publié pour la première fois dans le CRB Commodity Year Book de 1958.

- **Bloomberg Commodity Index (BCOM)** : indice boursier permettant aux investisseurs de suivre la tendance des marchés à terme sur matières premières.

- **S&P GSCI™ Commodity Index** : indice boursier développé par la banque d'investissement américaine Goldman Sachs, puis passé sous le contrôle de l'agence Standard & Poors, et qui sert notamment de repère sur le marché des commodités pour les participants du Chicago Mercantile Exchange.

En savoir plus

Politiques sectorielle BNP Paribas : disponible sur <http://b2e.group.echonet/pid19182-lid1/responsabilit-e-sociale-des-entreprises--rse.html>

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire avant de prendre vos décisions d'investissement.